MyNotary Académie

ATTESTATION DE FORMATION

Je soussigné **Sacha BOYER**, Responsable du centre de formation, atteste que :

Les compétences acquises grâce à des contrôles réalisés lors de ce cursus de formation ont permis la délivrance d'une attestation de formation éligible « Loi ALUR » et rendue obligatoire par le décret N°- 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier paru au journal officiel sous le N° 0044 du 21 février 2016

Stagiaire : Nicolas David

ID de certificat : 66575cdaeb6aa874cd01e656

À suivi l'action de formation intitulée
«Les règles de déontologie des professionnels de l'immobilier»
qui s'est déroulée le **29 May 2024** pour une durée de **2H00.**

Plan de formation :

Partie 1 : Introduction à la déontologie

I. Définition de la déontologie
II. La déontologie dans le secteur de l'immobilier

Partie 2 : Le code de déontologie des professionnels de l'immobilier

I. Les professionnels concernés
II. Ethique, respect des lois et compétence
III. Organisation et gestion de l'entreprise
IV. Transparence et confidentialité
V. Défense des intérêts en présence
VI. Conflit d'intérêts
VII. Confraternité
VIII. Règlement des litiges

Partie 3 : Les sanctions

Partie 4 : Examen final

Fait à Lyon, le **29 May 2024**

Les objectifs de la formation

Comprendre les principes fondamentaux de la déontologie dans les métiers de l'immobilier

Identifier les obligations du code de déontologie : éthique, transparence, confidentialité, conflits d'intérêts, confraternité.

Connaître les professionnels concernés et leurs responsabilités.

Appliquer les bonnes pratiques pour prévenir les litiges.

Comprendre les sanctions en cas de manquement aux règles déontologiques.

SaS LaJurisTech
49 rue du Pdt Edouard Herriot
69002 LYON
compta@mynotary.fr
SIREN 815 288 717